

DSDEN de l'Ain
Bureau des affaires médicales
Affaire suivie par :
Marion BAUDET
Tél : 04 26 16 31 32
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr
DSDEN de l'Ain
Service DIPER
10, rue de la paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse cedex

Service médical
DSDEN 01
Tél : 04 26 37 70 04
Mél : ce.ia01-medper@ac-lyon.fr
Service social du personnel
Courrier confidentiel
23, rue Bourgmayer
01000 Bourg-en-Bresse

Service social
Tél : 04 26 37 70 01
Mél : ce.ia-ssocper@ac-lyon.fr
DSDEN de l'Ain
Courrier confidentiel
23, rue Bourgmayer
01000 Bourg-en-Bresse

ANNEXE 1

DEMANDE D'AFFECTATION SUR POSTE ADAPTÉ

RENTRÉE SCOLAIRE 2024 – 2025

POSTE ADAPTÉ DE COURTE DURÉE (PACD)

POSTE ADAPTÉ DE LONGUE DURÉE (PALD)

AMÉNAGEMENT DE POSTE

à adresser à :

DSDEN de l'Ain
DIPER
Bureau des affaires médicales
10, rue de la Paix
BP404
01012 Bourg-en-Bresse

Avant le 02 février 2024

PACD

- Demande initiale
 Renouvellement

PALD

- Demande initiale
 Renouvellement

- Aménagement du poste de travail
 Allègement de service

Rappel des pièces à joindre au dossier *:

- une demande manuscrite précisant les motivations et éventuellement le projet professionnel
- l'annexe complétée avec l'avis circonstancié de l'IEN
- la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH, notification de décision)
- courrier circonstancié récent (moins de 2 mois) des médecins traitants décrivant la situation médicale de l'intéressé(e), sous pli cacheté.

*** Le dossier ne pourra être étudié que s'il comporte l'intégralité des pièces demandées.**

FICHE ANNÉE 2024 – 2025

Nom :

Prénom :

VOUS DEMANDEZ :

VOTRE AFFECTATION SUR POSTE ADAPTÉ DE COURTE DURÉE (PACD)

SUR POSTE ADAPTÉ DE LONGUE DURÉE (PALD)

VOTRE RENOUVELLEMENT SUR POSTE ADAPTÉ DE COURTE DURÉE (PACD)

SUR POSTE ADAPTÉ DE LONGUE DURÉE (PALD)

VOTRE SORTIE DU DISPOSITIF SUR POSTE ADAPTÉ DE COURTE DURÉE (PACD)

SUR POSTE ADAPTÉ DE LONGUE DURÉE (PALD)

Projet professionnel envisagé à la sortie du dispositif : (à compléter par une lettre de présentation)

Sortie envisagée :

- Retour sur vos fonctions d'origine
- Détachement
- Reclassement sur poste de type administratif
- Autre (précisez) : _____

UN AMENAGEMENT DE POSTE

UN ALLEGEMENT DE SERVICE

Projet professionnel envisagé : (à compléter par une lettre de présentation)

Il vous est demandé de décrire votre projet à titre indicatif, celui-ci ne vous engage pas pour l'avenir et pourra être revu au moment de votre affectation en fonction de l'évolution de votre projet professionnel et en lien avec le médecin des personnels et le service RH.

Informations dont l'intéressé(e) reconnaît avoir pris connaissance :

- Les allègements de service ne peuvent être envisagés comme une compensation d'un handicap pérenne. Ils sont attribués au titre d'une année scolaire et ne sont pas reconduits de manière automatique. Il appartient à l'intéressé(e) de solliciter ou non le renouvellement auprès du médecin des personnels en fonction de l'évolution de sa situation médicale. Lorsqu'un allègement est reconduit, il l'est généralement de manière dégressive.
- Une affectation sur poste adapté n'est pas renouvelée systématiquement. Il appartient à l'intéressé(e) de faire acte de candidature. Si la possession de la RQTH peut être prise en compte dans certains cas, elle ne donne cependant pas droit à un accès systématique et définitif au dispositif.
- Les enseignants affectés au CNED se voient dorénavant confier des missions qui impliquent un usage professionnel quotidien des outils numériques. Ces missions s'exercent à domicile et sont liées à l'accompagnement disciplinaire des élèves : correction numérique, tutorat individuel en ligne, animation de groupe via des outils numériques, etc. Il est nécessaire que les enseignants possèdent des compétences numériques avérées afin de pouvoir assurer leurs missions.

Date et signature de l'intéressé(e) précédée de la mention « Vu et pris connaissance »: